

### **Séance ordinaire du 21 août 2018**

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 21 août 2018 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin, Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard, Maire formant quorum.

M. Guy Lemieux est absent à cette séance

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

#### **Résolution no 18-300** **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Martin Dumaresq  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 21 août 2018 soit et est ouverte.

Adopté

#### **Résolution no 18-301** **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2018 soit adopté.

Adopté

**Résolution no 18-302**  
**Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Martin Couillard

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

**Résolution no. 18-303**  
**Présentation des comptes**

Proposé par : M. Martin Dumaresq

Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 21 août 2018 soit approuvée :

Chèques 15286 à 15344 au montant de 47 602,61 \$

Prélèvements 2744 à 2769 au montant de 6 650,32 \$

La liste des salaires est également déposée

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

**Résolution no. 18-304**  
**Transfert postes budgétaires**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu majoritairement

Qu'un montant de \$5,000 soit transféré du poste budgétaire Entretien Chemins 02 32000 521 au poste budgétaire Comptabilité et Vérification 02 13000 413;

Qu'un montant de \$2,100 soit transféré du poste budgétaire Entretien Chemins 02 32000 521 au poste budgétaire Assurance Responsabilités 02 13000 423;

Qu'un montant de \$200 soit transféré de station pompage Cotisation Association 02 13000 494 au poste budgétaire Formation 02 13000 454;

Qu'un montant de \$10 soit transféré du poste budgétaire Électricité 02 22000 681 au poste budgétaire Pièces et Accessoires 02 22000 649;

Qu'un montant de \$800 soit transféré du poste budgétaire Prévention 02 22000 690 au poste budgétaire Vêtements Chaussures 02 22000 650;

Qu'un montant de \$125 soit transféré du poste budgétaire Plaques Rues 02 35000 649 au poste budgétaire Téléphone Égouts 02 41500 331;

Qu'un montant de \$100 soit transféré du poste budgétaire Téléphone 02 70120 331 au poste budgétaire Électricité Parc 02 70140 681;

Qu'un montant de \$100 soit transféré du poste Téléphone 02 70120 331 au poste budgétaire Téléphone Biblio 02 701230 331;

Qu'un montant de \$2,500 soit transféré du poste budgétaire Chemins Rues 23 04 000 000 au poste budgétaire Parc Patinoire 23 07000 000;

Adopté

**Résolution no. 18-305**  
**Puits Centre communautaire**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise M. Denis Brouillard, Mme Sandra Castonguay et M. Pierre Labbé tous de la firme EXP à préparer toute demande d'autorisation et à présenter et transmettre cette demande pour et au nom de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changement Climatiques dans le cadre du projet « Prélèvement d'eau souterraines pour le puits du Centre Communautaire »

Également la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois s'engage à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, une attestation de conformité des travaux par rapport à l'autorisation délivrée et signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, au plus tard 60 jours suivant la fin des travaux.

Adopté

**Résolution no. 18-306**  
**Programme aide voirie locale – Rang du Dix – Rang du Vingt**

**ATTENDU** Que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU** Que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Beauharnois-Salaberry a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU** Que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**ATTENDU** Que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU** Que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Benjamin Bourcier  
appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

**Résolution no. 18-307**  
**Soumission – Rue Cazalais**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Mme Ginette Prud'Homme Directrice générale et secrétaire trésorière à demander des soumissions pour la rue Cazalais dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration. Une aide financière maximale de \$48 871 a été accordées, pour donner suite à la recommandation du député de Beauharnois M. Guy Leclair, par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adopté

**Résolution no. 18-308**  
**Rue Sécures**

**ATTENDU** Que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a annoncé le 5 juin 2018 qu'elle accordait à la Municipalité une subvention d'un montant de 14 000\$ pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement d'infrastructures de transport actif;

**ATTENDU** Que l'étude permettra d'élaborer des solutions à la problématique actuelle, d'analyser la faisabilité des options retenues, d'évaluer les coûts de réalisation et de préparer un plan d'action

**ATTENDU** L'offre de service de Ruesécure datée du 14 août 2017;

**ATTENDU** Que la Municipalité souhaite aussi accorder à Ruesécure le mandat de conception de cases de stationnement sur le chemin St-Louis, devant le dépanneur;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Jacques Giroux  
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement,

Que la Municipalité accorde à Ruesécure le mandat de réalisation d'une étude pour l'aménagement d'infrastructures de transport actif, au montant de 14 750\$, auquel s'ajoute un volet de conception de l'aire de stationnement devant le 399, chemin St-Louis, au montant de 900\$.

Que le mandat de Ruesécure débute après la signature du contrat de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté

**Résolution no. 18-309**  
**Signature chèques**

Proposé par : M. Jacques Giroux  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard et Mme Ginette Prud'Homme à signer conjointement les chèques pour et au nom de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois et attendu que la municipalité a des besoins d'approvisionnement en numéraire de temps à autre et qu'elle autorise M. Mario Bourcier et Mme Roxanne Banville à commander du numéraire auprès de la Caisse, celle-ci accepte de rendre un service d'approvisionnement en numéraire pour un maximum de \$500 par jour ouvrable.

Adopté

**Résolution no. 18-310**  
**Levée de la séance**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 21 août 2018 soit levée à 21h.

Adopté

Gaétan Ménard  
Maire

Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire trésorière